

## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2022/1251 du 19 juillet 2022, renouvelant l'approbation des substances actives phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (acétates) en tant que substances actives à faible risque et phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (aldéhydes ou alcools) conformément au règlement (CE) n° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **LOBESIA ECO AEROSOL***

*de la société*                      *SemiosBio Technologies B.V.*

*numéro de dossier*            *n°2023-1947*

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit **LOBESIA ECO AEROSOL** dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation des substances actives phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (acétates) et phéromones de lépidoptères à chaîne linéaire (aldéhydes ou alcools),*

*Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance le 31 août 2023**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**Liberté  
Égalité  
Fraternité

<b>Informations générales sur le produit</b>	
<b>Nom du produit</b>	LOBESIA ECO AEROSOL
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	SemiosBio Technologies B.V. Van Heuven Goedhartlaan 935A, 1181 LD AMSTELVEEN Pays-Bas
<b>Formulation</b>	Générateur d'aérosol (AE)
Contenant	117,4 g/kg - (E,Z)-7,9-dodécadien-1-yl acétate
<b>Numéro d'intrant</b>	974-2020.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2220044
<b>Fonction</b>	Attractif phéromone (confusion sexuelle)
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

<b>Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché</b>	
Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/08/2023
Date limite pour la vente et la distribution	29/02/2024
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	28/02/2025

A Maisons-Alfort, le

22/08/2023

DocuSigned by:

*Charlotte Grastilleur*

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)